

Fiche de contrôle périodique des postes incendie

Base légale :

Le propriétaire de l'appareil, ou le locataire, doit procéder chaque année à un contrôle de fonctionnement ainsi qu'à la disponibilité de l'appareil et veiller à son entretien.

**Soit: sortir totalement le tuyau du dévidoir, mise en pression de l'installation, essais de la lance, ouverture, fermeture, faire circuler l'eau (Supprimer l'eau morte).
Fermer la vanne dans le poste incendie, supprimer la pression dans le tuyau souple et remise en place du tuyau. Veiller à ce que rien n'entrave l'utilisation et l'accès au poste incendie et que la signalisation est conforme et visible.**

Inscrire la date du contrôle sur la liste dans l'armoire incendie, selon fiche annexe.

Installation

Date du contrôle	Appareil en ordre	Responsable du contrôle et remarques



Bureau
technique

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville
T 021 908 04 13
bto@oron.ch
www.oron.ch